

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2012 DE LA FFE**

Paris, le 31 mars 2012

**PREAMBULE**

Monsieur Olivier Regis, Président-Délégué du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales souhaite la bienvenue à l'assemblée en son siège social voisin des Champs-Élysées.

Henri Carvallo prend la parole pour accueillir à son tour les membres de l'assemblée, et les remercier de leur présence. Il remercie par ailleurs Monsieur Olivier Regis pour la mise à disposition des confortables locaux du Forum pour l'occasion.

Il rappelle brièvement sa satisfaction de voir le nombre de licenciés progresser, quand les autres fédérations sportives accusent généralement une baisse. Il se réjouit également de la qualité du travail effectué sur le terrain par l'ensemble des organes déconcentrés, suivant la politique de développement adoptée par la Fédération, sans laquelle cette augmentation ne se serait pas concrétisée.

Le Directeur Général Laurent Vérat invite les salariés à rejoindre l'assemblée afin de les présenter à ceux qui ne connaîtraient pas tous les acteurs du siège fédéral. Applaudis par l'assemblée, Céline Lagadic, Laëtitia Chollet et Julien Thiphineau, sont vivement remerciés pour l'aide à l'organisation de la réunion, ainsi que pour le travail accompli tout au long de l'année ; sont également remerciés deux autres salariés présents parmi le public, Jordi Lopez et Joëlle Mourgues.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Après décompte effectué par Charles-Henri Rouah, la Secrétaire Générale Aurélie Dacalor fait part à l'assemblée du taux de représentation du jour. Sont réunis 39 porteurs de voix, représentant 140 clubs sur les 878 existants, soit 474 voix sur 2182 possibles, c'est-à-dire une représentation à hauteur de 21,8%.

Le Président ouvre alors les débats ; il invite les membres à s'exprimer sur le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2011.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MARS 2011**

La parole est donnée à Serge Weill, qui indique souhaiter que le contenu des discussions soit dûment rapporté sur les procès-verbaux d'assemblée, au-delà des résultats de vote, et regrette que celles qui ont été échangées à Aix-les-Bains en 2011 ne soient pas restituées. Il ajoute que les présents se déplacent pour exprimer leur point de vue et être entendus.

Jean Bertrand poursuit en indiquant que la Fédération semble en effet souffrir d'un déficit démocratique. Il constate par ailleurs que le procès-verbal ne mentionne que le nombre de clubs présents ou représentés, sans distinguer le nombre de présents de celui des représentés, ce qui ne permettrait pas de se faire une idée de l'assistance réelle.

Henri Carvallo et Aurélie Dacalor s'accordent à prendre en considération ces observations pour la rédaction du présent procès-verbal.

Henri Carvallo profite de ces interventions pour rappeler l'approche des élections de 2013, et son souhait de mettre l'accent sur la démocratie au sein de la Fédération. Dans l'intervalle, il invite donc à diffuser cette information pour permettre à qui le souhaite de constituer une liste suivant les dispositions de l'article 2.3.2 des statuts.

**Votes :** Contre : 0

Pour : 427

Abstentions : 47

**PRESENTATION ET VOTE DES RAPPORTS D'ACTIVITES POUR LA SAISON 2010-2011**

- **RAPPORT MORAL**

Serge Weill souhaiterait que le rapport moral du président contienne un plan plus détaillé de la politique de développement conduite par la Fédération.

Henri Carvallo explique que le rapport n'a, par définition, pas vocation à détailler les détails de la politique menée, mais à en faire un bilan rétrospectif succinct. Il rappelle que les points spécifiques sont développés lors de la réunion annuelle des présidents de Ligue, qui vise à ce que les régions puissent s'inscrire dans les orientations générales définies par la Fédération, tout en ayant l'opportunité d'approfondir les sujets qui posent question avec ses dirigeants. Il revient ensuite aux Ligues de relayer les informations ainsi obtenues vers les comités départementaux et les clubs. Par ailleurs, les compte rendus publiés sur le site fédéral permettent de suivre les évolutions.

Enfin, Henri Carvallo rappelle quels sont les éléments-clé de l'évolution en cours. Entre autre, il cite la hausse constante du nombre de licenciés, avec comme ambition d'atteindre 60.000 membres dès cette saison, l'introduction officielle du jeu d'Echecs à l'école, la nécessité d'insister sur la reconnaissance de notre discipline en tant que sport, notamment dans la perspective d'obtenir le statut de fédération délégataire, l'importance du lobbying en ce sens, le succès du Challenge Blitz BNP Paribas comme vecteur de convivialité transgénérationnelle autour du jeu d'Echecs et les nombreux échos médiatiques, notamment dans la presse quotidienne régionale (PQR). Il conclut en indiquant qu'il n'y a que solidairement que la Fédération assoira l'image et la notoriété de notre sport dans l'esprit collectif.

**Votes :** Contre : 0

Pour : 417

Abstentions : 57

- **RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

Jordi Lopez fait une brève présentation du rapport qui recense l'ensemble des résultats, individuels et par équipes, obtenus par les français(es) lors des compétitions nationales et internationales sur la saison écoulée. Aucun commentaire particulier n'est formulé.

**Votes :** Contre : 7

Pour : 467

Abstentions : 0

- **RAPPORT DE LA COMMUNICATION**

François Voituron commence par dire qu'Echec et Mat Junior est un formidable support d'éducation, et déplore plutôt que la communication interne – c'est-à-dire de la Fédération vers ses organes déconcentrés – ne soit pas meilleure. Il relève par exemple que les comités départementaux sont trop souvent ignorés.

Serge Weill poursuit en expliquant qu'il conviendrait de rétablir la plaquette papier de la Fédération.

La vice-présidente Joanna Pomian explique que cette plaquette à destination des présidents de club n'a pas été éditée cette année afin de réaliser des économies.

Le Président Henri Carvallo annonce toutefois qu'elle va reparaitre, qu'un projet qu'il distribue à l'assistance est en cours de finalisation, et qu'elle pourra servir de support pour démarcher les acteurs locaux, l'accent étant mis sur les critères d'accueil dans les clubs, précisant qu'il faut également penser « développement durable ».

Que par ailleurs, malgré une interface jugée obsolète par beaucoup, le site fédéral est très fonctionnel et contient toutes les informations d'ordre institutionnel dont ont besoin les dirigeants d'association, au-delà des résultats sportifs (notamment d'interclubs) à destination des joueurs. Qu'enfin, une rénovation du site va être prise en main par Joanna Pomian.

Charles-Henri Rouah ajoute que le site dédié au Challenge Blitz BNP Paribas, mis en place avec la collaboration de Jacques Bouthier, est également très bien fait, mais ce dernier regrette une trop faible consultation malgré l'inscription de 38 personnes pour l'alimenter.

La mise à disposition d'un trombinoscope sur le site fédéral est enfin suggérée.

Le vice-président Léo Battesti dresse un état particulièrement positif des évolutions réalisées par la Fédération en termes de communication, ne niant toutefois pas que des efforts restent encore à fournir concernant le site fédéral. Il mentionne notre bonne visibilité dans la PQR (Presse Quotidienne Régionale) et les différentes retombées médias qui ont vu notre discipline apparaître sur Canal +, France 2 ... précisant sur ce terrain que les nombreuses émissions réalisées sur la chaîne Via Stella sont offertes à la Fédération. Optimiste pour l'avenir, il présente des chiffres de consultation de la revue interactive en constante augmentation, et un très bon référencement mondial (141 pays).

**Votes :** Contre : 0

Pour : 474

Abstentions : 0

- **RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**

En l'absence du Directeur de la DNA, Gérard Hernandez, Stéphane Escafre est amené à répondre à la question de l'utilité du titre AF1. Il est indiqué que ce titre est simplement l'équivalent français du titre FIDE.

Serge Weill précise que s'il fallait citer un secteur efficace à la Fédération, celui de l'arbitrage serait un exemple.

Il est en effet rappelé que la DNA assure une formation continue de ses membres, que ses acteurs décentralisés font un travail de qualité et que, pour asseoir le caractère sportif du jeu d'Echecs en tant que membre de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports, une réforme tendant vers l'excellence verra le jour en 2013.

**Votes :** Contre : 0

Pour : 474

Abstentions : 0

- **RAPPORT DU SECTEUR JEUNES « HAUT NIVEAU »**

Le DTN adjoint Jordi Lopez fait une brève présentation du rapport qui recense l'ensemble des résultats, individuels et par équipes, obtenus par les français(es) lors des compétitions nationales et internationales sur la saison écoulée.

Serge Weill suggère que toutes les Ligues soient contraintes d'organiser des stages pour les jeunes en se fixant des objectifs et en mettant en œuvre un contrôle a posteriori des actions réalisées.

Laurent Vérat rappelle qu'il revient à la présente assemblée de définir les modalités de sélection des membres de l'équipe de France jeunes.

Jean-Baptiste Mullon intervient pour indiquer qu'au préalable il aurait été convenable de solliciter de la Commission Technique des propositions étudiées avant de les soumettre au vote.

Quelques échanges ont lieu sur la pertinence de faire voter par l'assemblée une question de cette nature. Laurent Vérat indique que ceci ayant été acté lors de la précédente assemblée, il convient de s'y tenir. Il rapporte donc qu'en l'état actuel, chaque vainqueur du Championnat de France Jeunes dans sa catégorie est membre de l'équipe de France d'office, soit 12 jeunes auxquels s'ajoutent 8 autres, fruit d'un choix effectué en parité par le sélectionneur.

Il explique ainsi que deux modalités de sélection existent :

- Soit on use de critères purement objectifs (Ex : les deux premiers de chaque catégorie) pour définir quels seront les membres de l'équipe de France, ce qui présente l'avantage d'offrir une parfaite équité mais l'inconvénient que ce mode de sélection mécanique peut se révéler préjudiciable à des joueurs dont le potentiel, pourtant avéré en cours de saison, ne serait pas démontré lors de cette seule compétition.
- Soit on s'en remet, pour la partie des joueurs qui n'est pas sélectionnée d'office (8), aux arguments propres au travail de sélection, comme cela se pratique dans beaucoup d'autres sports, sur la base d'un choix évidemment subjectif, en acceptant donc de laisser toute latitude au sélectionneur, qui est seul juge des critères qu'il estimera pertinents.

Chacun s'accorde à dire qu'une sélection opérée sur la base de critères objectifs réduirait tant la pertinence de la sélection effectuée que le rôle du sélectionneur. L'assemblée opte en conséquence pour le statu quo – soit la seconde alternative – par 60 voix pour moins 4 abstentions.

**Votes :** Contre : 25

Pour : 430

Abstentions : 19

- **RAPPORT DU SECTEUR SCOLAIRE**

Jérôme Maufras attire l'attention sur les effets induits par la circulaire du 19 janvier 2012 et les visites successives de Kasparov, depuis lesquelles de véritables actions de structuration, de communication et de financement sont menées en relation avec le Ministère de l'Education Nationale et les différents partenaires de la Fédération.

Hervé Frantz, Président de la Ligue d'Alsace, rejoint Jérôme Maufras en indiquant qu'après quelques sollicitations, il a obtenu de la rectrice que soit adressée à l'ensemble des enseignants de sa Région une lettre incitant à l'introduction du jeu d'Echecs à l'école, et que chacun à son échelle peut donc s'inscrire dans cette dynamique.

Jérôme Maufras précise que le budget auparavant dédié aux collèges et aux lycées a été réaffecté vers les écoles primaires et le développement de masse, secteurs qu'il compte notablement dynamiser dans un futur proche. Il conclut en précisant que des groupes de pilotage académique et l'organisation du Plan National de Formation permettront d'offrir un cadre encore plus favorable au développement en cascade du jeu d'Echecs à l'école.

**Votes :** Contre : 0

Pour : 455

Abstentions : 19

- **RAPPORT DU SECTEUR UNIVERSITAIRE**

En l'absence du délégué au secteur et aucun commentaire particulier n'étant formulé, le rapport est directement soumis au vote de l'assemblée.

**Votes :** Contre : 0

Pour : 474

Abstentions : 0

- **RAPPORT DE LA DIRECTION DES FEMININES**

Jocelyne Wolfangel fait une brève présentation du rapport qui recense l'ensemble des résultats, individuels et par équipes, obtenus par les françaises lors des compétitions nationales et internationales sur la saison écoulée.

Comme chaque année, la question de l'obligation pour les équipes de NIII de présenter une joueuse est soulevée.

Comme chaque année, il est confirmé à l'assemblée que cette obligation demeurera, parce qu'il existe des « réservoirs », que la politique de développement actuellement menée comprend la formation des joueuses, mais que celle-ci n'est pas partout optimale, de sorte que la Fédération préfère encore procéder par voie de « discrimination positive » afin de s'assurer de la présence de femmes dans les équipes jusqu'à la division visée.

Léo Battesti étaye cette position en indiquant qu'idéalement, aucune politique liée au secteur féminin ne devrait être nécessaire. Il explique que s'il manque des joueuses dans les clubs, c'est parce qu'aucune politique de développement n'y est menée. De son point de vue, qui développe voit nécessairement le nombre de joueuses augmenter en proportion du nombre de joueurs. Il cite l'exemple de la Corse qui, privilégiant le développement de masse, ne mène aucune politique propre au secteur, tout en recensant un effectif de joueuses sensiblement supérieur à la moyenne nationale.

Jocelyne Wolfangel conclut en informant qu'une commission composée de Jean-Baptiste Mullon, Charles-Henri Rouah et elle-même a lancé une consultation aux 44 clubs concernés par la refonte des interclubs féminins.

**Votes :** Contre : 30

Pour : 444

Abstentions : 0

- **RAPPORT DE LA FORMATION**

La problématique de la formation continue est complexe, et sa mise en place difficile, mais nécessaire à la professionnalisation des animateurs et au remplacement des vacataires étudiants par de vrais professionnels pour intervenir dans les écoles. Une réunion des animateurs est par ailleurs prévue pour discuter des DAFFE 2 et 3.

Jérôme Maufras rappelle que se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2012 la Journée du Plan National de Formation entièrement consacrée au thème du jeu d'Échecs à l'école, à laquelle seront conviés les Présidents de Ligue.

**Votes :** Contre : 21

Pour : 453

Abstentions : 0

Léo Battesti interrompt brièvement les débats, requérant de l'assemblée de chaleureux applaudissements à l'adresse de Laurent Fressinet, directement joint par téléphone et tout juste titré vice-champion d'Europe.

- **RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE**

Guy Bellaïche présente son rapport en insistant sur les bénéfices préventifs du jeu d'Échecs contre la maladie d'Alzheimer, ce qui a fait l'objet d'un rapport médical validé par le Comité Directeur.

Charles-Henri Rouah souhaite savoir si ces bienfaits sont scientifiquement démontrés, de sorte que la Fédération puisse s'en prévaloir. Argument de poids qui s'ajouterait aux vertus déjà connues de la discipline et serait donc profitable à sa promotion vis-à-vis du grand public.

Guy Bellaïche explique que de telles études n'ont encore été réalisées que pour d'autres disciplines cérébrales. Cependant, il n'exclut pas qu'une même étude soit prochainement menée, comprenant cette fois le jeu d'Échecs.

**Votes :** Contre : 0

Pour : 474

Abstentions : 0

- **RAPPORT DU SECTEUR DISCIPLINAIRE**

Comme indiqué lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2011, la Fédération a produit cette année un rapport relatif au secteur disciplinaire à titre d'information, ce document n'ayant pas vocation légale à être voté.

Aurélie Dacalor rappelle quels remaniements sont intervenus dans ce secteur, comprenant la suppression de la Commission d'Action Disciplinaire et d'Éthique (CADE), et la nomination de juristes de formation, pour optimiser la qualité d'examen des dossiers et les délais de traitement. Elle regrette que restent trop nombreux ceux qui ne parviennent pas à trouver de compromis en bonne intelligence sans avoir à mobiliser, parfois indûment, la filière. Elle rappelle que des conciliateurs, dont Kennisthon Pousse ici présent, sont voués à trouver des solutions amiables et en équité.

Didier Perrusset intervient pour indiquer que toute pratique sportive appelle pourtant des sanctions. Il poursuit en évoquant ses propres dossiers, l'échec d'une tentative de conciliation avec la Fédération et appelle l'assemblée à se prononcer ce jour sur les suites à y donner. Par 8 voix pour, 20 abstentions et 419 contre, sa demande est rejetée.

Christophe Bouton prend à son tour la parole afin de savoir pour quels motifs Cyril Marzolo n'apparaît plus dans la liste des joueurs suspendus publiée sur le site fédéral, alors même que la peine prononcée à son encontre en dernier ressort par la Commission d'Appel fédérale n'a été pleinement exécutée.

Joanna Pomian lui répond qu'il connaît sans doute la réponse à cette question puisque sur son blog est paru ce 31 mars un article intitulé « *Marzolo n'est plus suspendu ! La FFE s'assoit sur ses organes disciplinaires* ».

Christophe Bouton insiste néanmoins pour que les dirigeants fournissent leurs propres explications sur ce point.

Laurent Vérat s'adresse à tous et indique qu'en effet, à l'initiative et sous l'égide du CNOSF, une conciliation est intervenue entre le MI Cyril Marzolo et la Fédération, dans le cadre de la procédure dite de « conciliation facultative », prévue au Code du Sport. A l'issue de cette conciliation, un document a été rédigé par le CNOSF, et signé par les parties. Il est néanmoins précisé que ledit document comporte une clause de confidentialité qui n'est pas levée à ce jour. Il peut juste être acté que le CNOSF, plus haute autorité sportive française, a levé la suspension de Cyril Marzolo en date du 26 février 2012.

Rejoint par quelques auditeurs, Sylvain Rivier fait part de sa stupéfaction de voir, sur le rapport de la Commission Fédérale de Discipline établi par Antoine Canonne, des mentions subjectives qu'il considère à la fois malvenues et loin de l'objectivité attendue d'un tel organe.

Laurent Vérat admet avoir restitué ce rapport tel qu'il a été reçu, et signale son attachement à l'indépendance totale de la filière disciplinaire, dans ses choix comme dans la rédaction de ses rapports. Il admet toutefois qu'il faudra veiller à son contenu à l'avenir, de sorte que des mentions personnelles n'y figurent plus.

Philippe Falgayrettes, président de la Commission d'Appel, intervient pour préciser qu'à sa connaissance, la filière disciplinaire de la FFE a toujours pu travailler dans l'indépendance la plus totale vis-à-vis des instances dirigeantes.

## PRESENTATION ET VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS POUR LA SAISON 2010-2011

### • RAPPORT FINANCIER

Laurent Vérat indique à l'assemblée que contrairement aux prévisions qui pouvaient légitimement être avancées l'année dernière à la même époque, la situation financière de la Fédération connaît un léger déficit. Il explique que les organes statutaires et de gestion ont pourtant réalisé de substantielles économies, et que c'est à raison de charges dites « exceptionnelles » que ce déficit de 33K€ est né. En l'occurrence, la Fédération est tributaire de frais inattendus et de recettes de partenariat diminuées lors du Championnat d'Europe à Aix-les-Bains (perte de 59K€), ainsi que des dépenses liées aux procédures judiciaires (perte de 57K€), particulièrement considérables cette année au regard du passé.

Votes : Contre : 13

Pour : 313

Abstentions : 38

### • RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes explique que son travail consiste à s'assurer de la pérennité économique de notre entité, qu'en ce sens, il est fixé comme objectifs d'améliorer la situation des fonds propres, aujourd'hui de l'ordre de 8K€, et de procéder à un contrôle interne. De nature prudentielle, ce contrôle consistera à faire le point sur la situation comptable de la Fédération tous les quatre mois.

Il ajoute que le contrôle budgétaire est accompli comme il se doit, que l'ordonnancement des dépenses a bien lieu et que leurs montants correspondent bien aux prix du marché. A ce titre, il conclut que les comptes étant sincères et véritables, et ils sont approuvés sans réserve.

Votes : Contre : 0

Pour : 371

Abstentions : 0

## PRÉSENTATION ET VOTE DU PROJET DE BUDGET 2012

Laurent Vérat explique que le partenariat avec BNP Paribas échoit au 31 décembre 2012, pour laisser place à une nouvelle convention, quinquennale cette fois, allouant à la Fédération un financement sans doute majoré. Il conclut en confirmant que l'approche prudentielle évoquée par le commissaire aux comptes devra être appliquée de sorte que les prévisions soient tenues.

Votes : Contre : 13

Pour : 358

Abstentions : 0

## TROPHEES FFE 2011

Avant de clôturer les discussions, le Président procède à la remise des « Trophées FFE » venant récompenser les meilleurs de l'année dans les catégories suivantes :

Meilleur joueur	Maxime Vachier-Lagrave
Meilleure joueuse	Sophie Milliet
Meilleur espoir féminin	Cécile Haussernot
Meilleurs espoirs masculins	Bilel Bellahcène / Maxime Lagarde
Meilleur club jeunes	Mulhouse
Meilleur club	Marseille
Meilleure organisation de tournoi	Cappelle-La-Grande

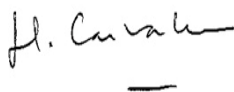
## QUESTIONS DIVERSES

Christian Derieux prend la parole pour demander dans quelles conditions il est envisagé de retransmettre les parties qui se disputeront lors des prochains championnats de France adultes, précisant que la formule adoptée l'an passé était décevante pour les spectateurs, tributaires d'un différé.

Il lui est indiqué que ces conditions de jeu et de retransmission sont nées de la volonté de plusieurs participants au National, inquiets de la suspension de la sanction du joueur Sébastien Feller, et qui ont souhaité que soient mises en place des garanties à cet égard.

Rien n'étant prévu à ce jour pour le National de Pau, c'est à l'approche de la compétition seulement que les modalités de retransmission seront évoquées ; l'intérêt sportif et le confort psychologique des participants prévaudra sur tout autre aspect, en tout état de cause jusqu'à ce qu'une décision judiciaire vienne définitivement trancher la question.

Le Président de la FFE  
Henri CARVALLO



SOUS TOUTES RÉSERVES